

Procès verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. DADDA, M. RUBANY à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à Mme DANGERVILLE, Mme SAMBA à M. BOUTRY

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

Ouverture de la séance à 20 h 37

Secrétaire de séance : Mme NAZEF Sofia

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2020 :

Pas d'observations de la part de tous les élus.

Vote : 29 voix pour et 4 abstentions (M. Maillard – M. Boutry – Mme Saint-Amaux – Mme Samba)

DECISIONS :

68/2020 : Subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation politique de la Ville, au titre de l'année 2020.

Monsieur BOUTRY souhaite avoir connaissance de la répartition des dépenses liées aux aménagements spécifiques COVID 19 dans les écoles.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- ✓ *Mise en place de distributeurs de papier toilette supplémentaires dans le cadre du protocole sanitaire,*
- ✓ *Mise en place de distributeurs de savon supplémentaires dans le cadre du protocole sanitaire,*
- ✓ *De bobines essuie mains pour approvisionnement des distributeurs supplémentaires mis en place conformément au protocole sanitaire,*
- ✓ *D'acquisition d'aérosols de traçage pour gérer les flux, créer des sens de circulation et assurer le respect des distanciations physiques conformément au protocole sanitaire,*
- ✓ *De la mise en place de poubelles supplémentaires dans le cadre du protocole sanitaire,*
- ✓ *D'acquisition de ruban adhésif de signalisation pour gérer les flux, créer des sens de circulation et assurer le respect des distanciations physiques conformément au protocole sanitaire,*
- ✓ *D'acquisition de gel hydro alcoolique dans le cadre du protocole sanitaire,*
- ✓ *D'acquisition de lingettes nettoyantes virucides dans le cadre du protocole sanitaire.*

Le montant total de ces aménagements et acquisitions s'élève à 13 644.70 €.

Une copie du tableau a été adressé à tous les élus par mail le 19/09/2020.

83 & 84/2020 : Conventions signées avec l'Union départementale de Premiers secours du Val d'Oise.

Monsieur DUPRAT s'interroge sur les raisons du choix de cet organisme plutôt qu'un organisme local.

Monsieur le Maire explique que nous avons bien évidemment consulté les structures les plus proches du territoire dans les Yvelines mais qu'aucune d'entre elles n'a été en capacité de nous proposer une offre similaire du point de vue financier et du contenu de la formation.

Madame DUMOULIN félicite la Ville pour toutes ces actions de formations CACES, se demande si un plan de formation est existant sur la Collectivité et signale qu'elle a eu connaissance que certains agents ne pourraient pas obtenir les formations qu'ils souhaitent.

Monsieur NEDJAR confirme l'existence d'un plan de formation qui est obligatoire dans les Collectivités mais que la crise sanitaire a fortement perturbé les formations proposées qui ont été annulées durant plusieurs semaines et qui accusent encore aujourd'hui un retard considérable.

73/2020 : Avenant à la convention des modalités de fonctionnement de l'atelier M.A.O. signée avec l'association MOUV'MANTAIS.

Madame DUMOULIN s'interroge sur le pourquoi de ce nouvel avenant.

Monsieur BOURÉ précise que le montant de 23 100 € annuels est un maximum qui ne sera pas atteint en 2020 au regard de la crise sanitaire qui a empêché la poursuite de cette activité durant plusieurs semaines. Néanmoins, considérant la nécessité de proposer aux jeunes de Limay de participer à ces ateliers durant l'été 2020, la Ville a souhaité la poursuivre au mois d'Août, objet de cet avenant.

Madame DUMOULIN souligne le subventionnement, par le Conseil Départemental, de 4 actions dans le cadre des Quartiers d'été pour un montant de 26 000 € ainsi que celle à hauteur de 50 % pour la mise en place de l'Espace Numérique à la Médiathèque, participations saluées par la Ville.

Madame EL HAJOUÏ expose, de plus, que cet été, la Ville a permis à des jeunes, dans le cadre des « Colos apprenantes », de partir en Juillet et Août : 2 colonies de 15 jeunes sont parties à Quiberon et Nantes dans ce cadre. Monsieur le Maire ajoute qu'une association du cœur de Limay a également permis à 28 enfants de partir cet été.

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction Générale des Services :

- Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'offres, à caractère permanent **36/2020**

Monsieur le Maire expose les conditions imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales pour cette élection et détaille les seuils et les conditions de cette élection, indiqués dans la note de synthèse.

Cette élection a lieu par un vote au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, à bulletins secrets

Monsieur le Maire indique qu'il y a 3 listes qui présentent des candidats : Limay pour vous et avec vous, Limay demain 2020 et Un nouveau souffle pour Limay.

Après avoir procédé au vote, ont obtenus :

Limay pour vous et avec vous : 24 voix

Limay demain 2020 / 5 voix

Un nouveau souffle pour Limay : 4 voix

Siègeront à la Commission d'Appel d'Offres :

Président : Monsieur Eric ROULOT

Vice-Présidente : Madame Ghyslaine MACKOWIAK (Pour information)

Titulaires :

Monsieur Djamel NEDJAR

Monsieur Alain FLORIN

Monsieur Gérard PROD'HOMME

Monsieur Jean-Marc RUBANY

Madame Cécile DUMOULIN

Suppléants :

Madame Elisabeth GOMEZ

Monsieur Yaya BA

Madame Muriel DANGERVILLE

Madame Martine LE ROUX

Monsieur Jean-Luc MAISONNEUVE

Vote :

unanimité

- Désignation des représentants à la commission générale

37/2020

Monsieur le Maire propose de créer cette commission, comme l'y autorise le CGCT, afin d'examiner toutes les questions relatives aux finances de la Ville et tous points ayant un caractère exceptionnel et structurant pour les équilibres budgétaires. Il est proposé de désigner 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour cette élection.

Monsieur DUPRAT souligne que jusqu'à présent, la commission générale ne s'est réunie qu'une fois par an et que cela lui semble très insuffisant. Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui il a souhaité élargir cette commission par l'élection de 8 membres suppléants ce qui, il en convient, est loin des ambitions qu'il s'est fixées en termes de démocratie participative. Le bureau municipal réfléchit pour atteindre ses ambitions.

Madame DUMOULIN souligne son étonnement quant au fait que les élus n'en soit qu'à une phase de réflexion en matière de démocratie participative. Elle propose que la réflexion se fasse ensemble.

Monsieur NEDJAR rappelle qu'aujourd'hui, ces délibérations n'ont rien à voir avec la démocratie participe, il s'agit de délibérer sur la mise en place de commissions municipales dans lesquelles siègent les élus. On sera donc amené à revenir sur cette

démocratie participative pour laquelle nous avons des ambitions et la programmation de ces actions vous seront présentées et ouvertes à votre participation.

Monsieur le Maire conclue en précisant que les grands principes de cette démocratie participative sont arrêtés, qu'il n'est pas souhaitable de se précipiter mais bien de prendre le temps de bien faire les choses pour que ces actions soient pérennes.

Le vote à main à levée est approuvé à l'unanimité.

Vote pour la liste présentée : votée à l'unanimité

Siègeront à la Commission générale :

Titulaires :

Monsieur Eric ROULOT
Madame Ghyslaine MACKOWIAK
Monsieur Denis BOURÉ
Madame Elisabeth GOMEZ
Monsieur Alain FLORIN
Monsieur Djamel NEDJAR
Madame Cécile DUMOULIN
Monsieur Mickaël BOUTRY

Suppléants :

Madame Ryslène EL MANANI
Monsieur Mohamed DADDA
Madame Rachida EL HAJOUI
Monsieur Yaya BA
Madame Ghislane TIZNITI
Monsieur Gérard PROD'HOMME
Madame Emilie LE LEPVRIER
Monsieur François MAILLARD

- Désignation des représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes **38/2020**

Monsieur le Maire donne lecture des différents syndicats et organismes auxquels la Ville adhère et propose un vote à main levée.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Monsieur BOUTRY précise que l'opposition n'ayant pas de siège, son groupe ne participera pas au vote

Siègeront à ces commissions :

Pour le SEY

Titulaire :

Monsieur Gérard PROD'HOMME

Suppléant :

Monsieur Eric ROULOT

Pour le SMSO

Titulaire :

Monsieur Alain FLORIN

Suppléant :

Monsieur Gérard PROD'HOMME

Pour le collège des « Villes Portes du Parc Naturel Régional du Vexin Français »

Titulaire :

Monsieur Alain FLORIN

Suppléant :

Monsieur Mohamed DADDA

Pour le Comité de suivi de site du Bassin industriel de Limay, Gargenville et Porcheville

Titulaire :

Monsieur Jean-Marc RUBANY

Suppléant :

Monsieur Gérard PROD'HOMME

Vote : 24 voix pour, 9 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

- Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs 39/2020

Monsieur le Maire présente la liste des 32 contribuables qui devra être proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques qui procèdera à la désignation des 16 membres (8 titulaires et 8 suppléants) et propose un vote à main levée.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Vote pour la liste présentée : votée à l'unanimité.

Contribuables présentés :

Titulaires :

- . Monsieur Bruno BIRACH
- . Madame Liliane HOTTOT
- . Monsieur Serge JEGOU
- . Madame Valérie LECLERC
- . Monsieur François LEFEBURE
- . Monsieur Lionel LE GALL
- . Madame Catherine MARTINEZ
- . Monsieur Dominique MILLET
- . Monsieur Bruno OLIVIER

- . Madame Claudine PELTIER
- . Madame Gisèle POUVREAU
- . Monsieur Christian ROPERT

- . Madame Frédérique ROBERT
- . Monsieur Grégory SZCZEPANSKI

- . Madame Céline CLERGEOT
- . Monsieur Michael DIEDHIOU

Suppléants :

- . Madame Franceline BION
- . Monsieur Omar BOUMAROUF
- . Madame Rose BOURLARD
- . Monsieur Stéphane BUISINE
- . Monsieur Bruno COURTOIS
- . Madame Nathalie FAGGI
- . Monsieur Bernard HILAIRET
- . Madame Viviane JUILLET
- . Madame Leïla MAHDAOUI
- . Madame Marie-France ROCHER
- . Madame Pascale SIBAUD
- . Monsieur Roland VUILLEMAIN

- . Madame Ingrid HAMEL
- . Monsieur Mickaël BERTINETTI

- . Monsieur Bernard GUEGUEN
- . Madame Laureen CHAMPAGNE AUBRY

Vote :

unanimité

- Désignation des représentants aux conseils d'administration des collèges et du lycée **40/2020**

Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant aux Conseils d'Administration des Collèges Albert Thierry et Galilée et à celui du Lycée Condorcet.

Monsieur le Maire propose les listes de la majorité. Monsieur BOUTRY et Mme DUMOULIN souligne que, n'ayant pas de membres de l'opposition proposés, ils ne participeront pas au vote.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Siègeront aux Conseils d'Administration :

Pour le Collège Albert Thierry :

Titulaire : Ghyslaine MACKOWIAK

Suppléant : Gérard PROD'HOMME

Pour le Collège Galilée :

Titulaire : Elisabeth GOMEZ

Suppléant : Jean-Marc RUBANY

Pour le Lycée CONDORCET :

Titulaire : Rachida EL HAJOUÏ

Suppléante : Aïcha DIALLO

Vote : 24 voix pour, 9 conseillers municipaux ne participent pas (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba).

- Désignation des représentants aux conseils des écoles maternelles et élémentaires 41/2020

Monsieur le Maire propose la liste des conseillers désignés et précise que deux représentants de la collectivité siègeront aux conseils d'école, 1 désigné par le Conseil Municipal, 1 nommé par arrêté du Maire.

Monsieur BOUTRY et Mme DUMOULIN souligne que, n'ayant pas de membres de l'opposition proposés, ils ne participeront pas au vote.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Siègeront aux Conseils d'écoles :

Pour l'école maternelle F. Buisson :

Par arrêté du Maire (Pour information) :

Mme Rachida EL HAJOUÏ

Désignée par le Conseil Municipal :

Mme Elisabeth GOMEZ

Pour l'école élémentaire F. Buisson :

Par arrêté du Maire (Pour information)

Mme Nicole BOCK

Désignée par le Conseil Municipal :

Mme Elisabeth GOMEZ

Pour l'école maternelle P. Kergomard :

Par arrêté du Maire (Pour information)

M. Gérard PROD'HOMME

Désignée par le Conseil Municipal :

Mme Muriel DANGERVILLE

Pour l'école élémentaire P. Kergomard :

Par arrêté du Maire (Pour information)

M. Mohamed DADA

Désignée par le Conseil Municipal :

Mme Muriel DANGERVILLE

Pour l'école maternelle J. Macé :

Par arrêté du Maire (Pour information)

Mme Ghyslaine MACKOWIAK

Désigné par le Conseil Municipal :

M. Gérard PROD'HOMME

Pour l'école élémentaire J. Macé :

Par arrêté du Maire (Pour information)

M. Gérard PROD'HOMME

Désigné par le Conseil Municipal :

M. Alain FLORIN

Pour l'école maternelle M. Montessori :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Jean-Marc RUBANY
Désignée par le Conseil Municipal : Mme Aïcha DIALLO

Pour l'école élémentaire J. ZAY :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Jean-Marc RUBANY
Désignée par le Conseil Municipal : Mme Ghyslaine MACKOWIAK

Pour l'école maternelle Z. Carlu :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Jean-Marc RUBANY
Désigné par le Conseil Municipal : M. Djamel NEDJAR

Pour l'école élémentaire J. Ferry :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Denis BOURÉ
Désignée par le Conseil Municipal : Mme Rhyslène EL MANANI

Pour l'école maternelle du Bois aux Moines :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Gaston NITOU SAMBA
Désigné par le Conseil Municipal : M. Jean-Marc RUBANY

Pour l'école élémentaire du Bois aux Moines :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Jean-Marc RUBANY
Désignée par le Conseil Municipal : Mme Martine LE ROUX

Pour l'école élémentaire H. Wallon :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Jean-Marc RUBANY
Désigné par le Conseil Municipal : M. Yaya BA

Pour l'école maternelle H. Wallon :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Jean-Marc RUBANY
Désigné par le Conseil Municipal : M. Yaya BA

Pour le Groupe scolaire M. QUETTIER :

Par arrêté du Maire (Pour information) M. Samir MENIRI
Désignée par le Conseil Municipal : Mme Ghislane TIZNITI

Madame DUMOULIN souligne son étonnement de voir aussi peu représentants élus en charge de la restauration collective et des affaires scolaires.

Monsieur NEDJAR répond que les élus, dans leur ensemble, travaillent en transversalité et neutralité sur toutes les questions liées à la scolarité et ne sont pas attachés à un groupe scolaire en particulier.

Vote : 24 voix pour, 9 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba).

Direction des Ressources Humaines :

**- Comité national de l'action sociale (C.N.A.S.) – Désignation de la déléguée élue
42/2020**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion au CNAS de la Commune au 01/01/2020 et la nécessité, au regard du nouveau mandat électif, de procéder à la désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Ville auprès du CNAS ainsi que de procéder à la désignation d'un correspondant agent parmi les membres du personnel.

Monsieur BOUTRY précise que son groupe ne participera pas au vote.

Sont désignées :

Déléguée élue : Mme Ghyslaine MACKOWIAK

Déléguée agent désignée par arrêté (pour information) : Mme Catherine PEYROT

Vote : 24 voix pour, 9 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba).

**- Fixation du nombre de membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Technique (C.T) de la Ville et du C.C.A.S
43/2020**

Monsieur le Maire présente le rôle et le fonctionnement du Comité Technique et précise que la présente délibération est destinée à en fixer le nombre et non à leur désignation. Il propose de fixer à 6 le nombre de ces représentants (6 titulaires & 6 suppléants).

Monsieur BOUTRY souligne une erreur de plume dans la délibération qui fait état de 6 représentants titulaires du personnel et 6 représentants titulaires de l'administration (collectivité). La correction sera apportée et, en lieu et place, il faut lire « 6 représentants titulaires du personnel et 6 représentants, élus ».

Madame DUMOULIN demande quand ces représentants seront-ils désignés et sera-t-il possible d'en obtenir la liste ? Elle souhaite également savoir pourquoi aucun membre de l'opposition ne peut participer à cette instance.

Monsieur le Maire précise que ces désignations seront précisées dans le compte-rendu de ce Conseil Municipal et que les élus désignés sont membres de la majorité municipale parce qu'il considère que la gestion du personnel doit être impulsée par la majorité municipale.

Monsieur BOUTRY ajoute que, dans ces conditions, son groupe ne prendra pas part au vote.

Les représentants élus désignés sont les suivants :

Monsieur Eric ROULOT : Président

Titulaires :

- . **Madame Ghyslaine MACKOWIAK**
- . **Monsieur Alain FLORIN**
- . **Monsieur Gérard PROD'HOMME**
- . **Madame Muriel DANGERVILLE**
- . **Monsieur Jean-Marc RUBANY**
- . **Madame Martine LEROUX**

Suppléants :

- . **Madame Elisabeth GOMEZ**
- . **Monsieur Yaya BA**
- . **Madame Isabelle BOULET**
- . **Monsieur Jean-Claude POESSEL**
- . **Madame Sofia NAZEF**
- . **Madame Nicole BOCK**

Vote : 24 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER), **4 conseillers municipaux ne participent pas au vote** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA).

- Fixation du nombre de membres du Conseil Municipal siégeant au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) de la Ville et du C.C.A.S. 44/2020

De la même manière, Monsieur le Maire propose de fixer à 5 les membres du CHSCT, 5 titulaires et 5 suppléants.

Madame SAINT-AMAUX s'interroge sur le fait qu'il soit précisé, dans la délibération, que le CHSCT n'est pas compétent pour des questions individuelles alors que dans le cas, par exemple, d'un accident de travail, il s'agit bien d'un accident individuel ?

Elle précise également que son groupe ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire explique qu'à la survenue d'un accident de travail, il est établi un arbre des causes destiné à mettre en place des mesures collectives pour y remédier et non des mesures individuelles. L'intérêt général est essentiel à la préservation des conditions de vie, de santé et de sécurité de tous les agents et c'est pourquoi cette instance n'est pas compétente pour les cas individuels.

Les représentants élus désignés sont les suivants :

Titulaires :

- . **Madame Ghyslaine MACKOWIAK**
- . **Monsieur Alain FLORIN**
- . **Monsieur Gérard PROD'HOMME**
- . **Madame Muriel DANGERVILLE**
- . **Monsieur Jean-Marc RUBANY**

Suppléants :

- . **Madame Elisabeth GOMEZ**
- . **Monsieur Yaya BA**
- . **Madame Isabelle BOULET**
- . **Monsieur Jean-Claude POESSEL**
- . **Madame Sofia NAZEF**

Vote : 24 voix pour, 9 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Le droit à la formation des élus

45/2020

Monsieur le Maire présente les modalités de ce droit. Il rappelle que la Ville a déjà voté une enveloppe dédiée à ce droit, égale à 6 % de ce qui est possible, dans le budget primitif 2020. Cette enveloppe financière est égale à 10 000 €.

Il explique également qu'outre cette enveloppe, les élus ont un droit individuel à la formation par le biais du D.I.F. (Droit Individuel à la Formation) financé par un prélèvement sur leurs indemnités à hauteur de 1 % (pourcentage fixé par décret).

Madame LE LEPVRIER souhaiterait connaître le nombre d'élus ayant bénéficié de formations dans le précédent mandat et les modalités à effectuer pour pouvoir en bénéficier en tant qu'élus de l'opposition.

Monsieur le Maire s'engage à ce que la liste des formations suivies lors du précédent mandat soit communiquée par mail aux élus et précise que pour pouvoir en bénéficier, il suffit aux élus d'en adresser la demande écrite au Maire précisant le thème de la formation, le lieu et la date.

Monsieur BOUTRY rappelle la question écrite qu'il nous a adressée à ce sujet à savoir si, dans l'enveloppe dédiée au budget, le Maire propose une répartition de celle-ci entre tous les groupes de la majorité et de l'opposition.

Monsieur le Maire propose de répartir proportionnellement à la représentativité l'enveloppe de 10 000 € prévue au budget 2020 et en joindra la répartition dans l'envoi de la liste des formations suivies lors du précédent mandat.

Monsieur DUPRAT demande si cette règle s'appliquera sur l'ensemble du mandat puisque les droits des élus sont cumulables sur le mandat ?

Monsieur le Maire confirme que ces droits seront appliqués sur l'ensemble du mandat.

Vote :

unanimité

- Attribution de compensation – Ventilation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

46/2020

Monsieur le Maire propose la répartition de l'Attribution de Compensation.

Madame DUMOULIN précise que son groupe n'est pas contre le principe mais que comme cette question concerne le budget, ils ne participeront pas au vote.

Vote : 24 voix pour, et 9 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation investissement 47/2020

Vote : 24 voix pour, 9 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Décision Modificative n° 1 – Budget Ville 48/2020

Monsieur le Maire explique que cette décision modificative présente essentiellement des écritures de ré imputations budgétaires.

Madame DUMOULIN s'étonne qu'une décision modificative soit déjà soumise au conseil municipal deux mois après le vote du budget. Elle comprend qu'il y ait des modifications d'imputations mais voudrait comprendre pourquoi cette décision n'est pas équilibrée. D'autre part, elle est très étonnée des 22 706,07 € perçues en plus des prévisions budgétaires et qui servent à équilibrer certaines dépenses ? Est le fait d'une verbalisation excessive de la part des A.S.V.P. ?

Monsieur le Maire souligne que la Décision Modificative est équilibrée en dépenses (65 213.51 €) et en recettes (65 213.51 €) comme le démontre le tableau joint à la proposition de délibération.

D'autre part, concernant l'augmentation des recettes d'amendes de police, il ne s'agit pas là d'une « verbalisation excessive ». Les amendes de police versées englobent police nationale et ASVP. L'enveloppe est fixée par l'Etat et calculée sur la valeur d'un point qui détermine cette dotation. Depuis 2018, cette valeur du point est passée de 26 € en 2018 à 56 € en 2020. Cela explique l'augmentation de cette dotation. La commune est plus dans un esprit de prévention que de verbalisation.

Monsieur NEDJAR souhaite ajouter que les dotations en la matière sont toujours attribuées sur l'exercice N-1 et que nous ne pourrions juger de la variation de la dotation 2020 que lors de l'attribution de la dotation 2021.

Monsieur MAILLARD indique également l'étonnement de son groupe sur une décision modificative aujourd'hui d'un budget voté le 23 Juillet 2020 et plus particulièrement en ce qui concerne la Maison Médicale et les frais de notaire qui s'ajoutent ici et qui auraient dû être anticipés au moment de l'établissement du BP 2020. Leur groupe ayant voté CONTRE le budget, il votera CONTRE cette décision modificative.

Monsieur DUPRAT revient sur l'augmentation de la dotation « amendes de police » et souligne que malgré une baisse des subventions de l'Etat, il faut souligner ces compensations en contrepartie.

Vote : 24 voix pour et 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Institution d'une déclaration préalable aux divisions foncières dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages **49/2020**

Monsieur NEDJAR présente les raisons de cette délibération limitative (monuments classés, sites inscrits au patrimoine).

Madame DUMOULIN salue cette décision mais s'interroge sur le périmètre délimité et souhaiterait que cette disposition s'applique à l'ensemble de la commune pour que tous les habitants soient traités uniformément. Leur groupe votera cette délibération qui va dans le bon sens mais engage la Ville à l'étendre sur tout le territoire de la Ville et à mettre en place les moyens de la faire appliquer.

Monsieur LE MAIRE précise que la densité de population sur la commune est de 1 500 habitants au km² alors que sur Mantes la Jolie, ville limitrophe, elle est de 4 500 habitants au km². Historiquement, Maurice QUETTIER a fait le choix de laisser 1/3 du territoire aux espaces naturels. Il est peiné que soient tenus de tels propos sur le fait que Limay soit une Ville « bétonnée ». C'est une Ville où la mixité urbaine est bien respectée entre le Collectif et l'individuel. La délibération actuelle est destinée à éviter la division intempestive des parcelles.

Monsieur MAILLARD souligne qu'il faudrait également prendre en compte les problématiques de parking dans les nouveaux projets « Secteur Gare » et « Centre-Ville ». Ils voteront néanmoins POUR cette délibération.

Monsieur NEDJAR souhaite préciser à Madame DUMOULIN que si cette délibération ne peut s'appliquer que sur une partie du territoire c'est que l'article L. 115-3 du Code de l'Urbanisme sur lequel elle s'appuie ne permet de le faire que sur les parties de la Ville nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, milieux naturels et secteurs dans lesquels sont localisés des édifices classés. La totalité du territoire y aurait été inscrite autrement.

Sur la question du stationnement dans les projets à venir, Monsieur NEDJAR répond à Monsieur MAILLARD que cette question est prise en compte.

Vote :

unanimité

Sollicitation de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'enveloppe Action Cœur de Ville pour l'année 2020 **50/2020**

Monsieur NEDJAR présente la délibération de sollicitation d'une subvention pour le projet de Maison Médicale.

Monsieur MAILLARD se félicite de cette demande mais regrette qu'elle n'ait pas été faite en amont du projet.

Madame DUMOULIN demande si cette enveloppe est fermée à d'autres actions ?

Monsieur NEDJAR précise qu'aujourd'hui la ville sollicite l'Etat sur plusieurs projets mais n'a aucune garantie de ce qui sera retenu. Il souligne que le Département ne nous a pas accompagnés sur ce projet mais que la Commune espère son concours dans les projets à venir.

Madame DUMOULIN fait remarquer que la demande de la Ville de participation du Département au projet de Maison Médicale est arrivée hors délais.

Monsieur NEDJAR rappelle que 2 courriers adressés au Département sont restés sans réponse et qu'à l'époque du dépôt des dossiers, la Ville ne disposait pas d'éléments suffisants pour répondre à l'appel à projet.

Vote : **unanimité**

Service Direction des Affaires Culturelles :

Modification du règlement du CRC et adoption d'un règlement pour l'enseignement de la danse et pour l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques
51/2020

Monsieur BOURE présente les modifications apportées au règlement du CRC, et la création d'un règlement pour l'enseignement de la Danse et pour l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et précise que la délibération qui suit en découle.

Vote : **unanimité**

Direction Population :

Modification de la temporalité de la facturation des activités culturelles, du CRC musique et danse, et école municipale d'Arts Plastiques
52/2020

Vote : **unanimité**

Direction des Services Techniques :

Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay - Opérations de fonctionnement 2020-2021
53/2020

Monsieur NEDJAR présente cette demande de subvention destinée à la Réserve Naturelle en lieu et place de Monsieur FLORIN, absent excusé. Cette subvention participera aux opérations de fonctionnement de cette réserve pour l'exercice 2020/2021.

Vote : **unanimité**

Direction Education :

Attribution d'une bourse initiative « aide au financement d'études supérieures en aéronautique »
54/2020

Madame EL HAJOUI expose les raisons pour lesquelles ce projet a été retenu par la Ville. Cette bourse, d'un montant de 900 €, permettra à cet étudiant de faciliter son accession à son cursus qui engage des frais conséquents de scolarité et d'hébergement. De plus cet étudiant propose de s'investir avec les animateurs du CLAS auprès des collégiens durant les vacances scolaires.

Madame DUMOULIN salue cette initiative mais regrette que cette aide ne soit pas plus connue. Elle s'interroge à ce sujet.

Madame EL HAJOUI confirme que ce dispositif est porté par le Bureau Information Jeunesse (B.I.J.) qui communique sur ce sujet et qui aide les jeunes intéressés à constituer leur dossier de demande.

Monsieur MAILLARD se félicite également de ce dispositif mais fait remarquer que tous les jeunes de la Commune ne rendent pas forcément au B.I.J. et qu'il serait souhaitable d'étendre la communication sur les dispositifs proposés à tous les jeunes effectuant des études.

Vote : **unanimité**

Demande de labellisation du Bureau d'Information Jeunesse de Limay
55/2020

Madame EL HAJOUJ présente cette demande de labellisation auprès de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale. Cette labellisation permettrait au B.I.J. de participer au réseau d'Yvelines Information Jeunesse, d'actualiser la documentation spécifique du Centre d'Information Jeunesse et de répondre à l'évolution des problématiques et des besoins des jeunes en matière d'informations.

Madame DUMOULIN souhaiterait que l'on réfléchisse à faire venir plus de jeunes en faisant le lien dans les collèges et lycée.

Vote : **unanimité**

Direction des Services Techniques :
Dispositif d'aide d'urgence au commerce et à l'artisanat **56/2020**

Monsieur NITOU SAMBA présente cette délibération qui a déjà été soumise au conseil municipal du 23 Juillet 2020 mais qui, depuis, a fait l'objet d'une modification des critères d'attribution de la part du Conseil Départemental.

Madame DUMOULIN explique les modifications apportées aux critères d'attribution, précise que cette délibération du Conseil Départemental sera votée à l'automne et que les communes seront remboursées dans les mois qui suivent.

Monsieur LE MAIRE précise qu'ALIGATOR LAND est entrée dans le dispositif suite à ces nouveaux critères et salue cette initiative du Département.

Vote : **unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUPRAT fait part de sa grande émotion liée au décès de M. SCHEYDER et regrette que son épouse n'ait pas été prévenue du fait que ce Conseil n'était pas à huis clos, qu'il n'y ait pas eu de représentant de la Mairie à son enterrement ni gerbe de fleurs. Il souhaite proposer qu'une minute de silence soit programmée lors du prochain conseil municipal.

Monsieur LE MAIRE propose donc que dès maintenant, une minute de silence soit respecté, ce qui est fait.

Madame DUMOULIN souhaite des précisions sur les missions de 2 délégations et le budget qui y serait consacré : La délégation pour « La Paix dans le Monde » et la délégation relative à « la représentation des élus ».

Monsieur LE MAIRE répond qu'en 2020, il n'y a pas de budget particulier consacré à ces délégations. Cependant, une initiative pour la Paix dans le monde sera mise en place le

21 Septembre 2021 dans le cadre de la Journée Internationale pour la Paix. En ce qui concerne la délégation relative à la représentation des élus, il s'agit là que la Ville soit représentée dans toutes les manifestations.

Monsieur MAILLARD souhaite que la population soit informée de cette journée Internationale pour la Paix.

Madame DUMOULIN souhaite soulever une question qui lui a été suggérée par une habitante : Pourquoi la suppression de l'arrêt Bus Jean Macé ?

Monsieur NEDJAR explique que le réseau de transport urbain a fait l'objet d'une restructuration en lien la Communauté Urbaine GPSEO. Il se trouve que 3 arrêts consécutifs existaient sur cette voie et que cela n'était ni pertinent, ni économiquement performant. Il rappelle que la compétence transport est du ressort de la Communauté Urbaine GPSEO.

⇒ **Séance à huis clos :**

Direction Financière :

Budget Ville – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables 57/2020

Monsieur le Maire présente ces créances irrécouvrables et précise que cette délibération ne remet pas en cause leur recouvrement par le trésor public.

Vote :

unanimité

Prochain conseil le mercredi 4 novembre 2020 à 20h30

Fin du conseil Municipal à 23 h 30